

**Direction départementale
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**

Trésorerie de Chartres Métropole

8 Impasse du Quercy
28110 LUCÉ

Mél : t028013 @dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Délégation de signature du
responsable de la trésorerie de Chartres Métropole

Le comptable, responsable de la Trésorerie de Chartres Métropole

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1 :

Par ordre alphabétique mesdames Isabelle Régnier et Dorothee Tura ainsi que messieurs Elvis Leclair et Rodolphe Stiegelmann reçoivent procuration générale de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Ils reçoivent également procuration pour agir en justice.

Article 2 :

Par ordre alphabétique, mesdames Claudine Boucher et Mathilde Lefebvre reçoivent procuration générale, en l'absence de mesdames Isabelle Régnier et Dorothee Tura ainsi que messieurs Elvis Leclair et Rodolphe Stiegelmann, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, de signer seules ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elles reçoivent également procuration pour agir en justice.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département d'Eure-et Loir

A Lucé le 04/03/21

Le comptable public,
Responsable de la Trésorerie de Chartres Métropole
Jean-Paul MANZANO
Inspecteur Divisionnaire Hors Classe


Le Trésorier
Jean-Paul MANZANO